

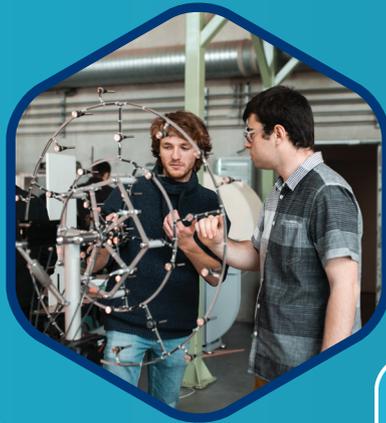


ENSIM

École d'ingénieurs
Le Mans Université



Taxe 2024 d'apprentissage



377
étudiants

93
apprentis

1513
diplômés



Acoustique et Instrumentation
pour améliorer notre confort !

Informatique
pour une société numérique d'avenir !

Investissez dans le confort de demain



LA TAXE D'APPRENTISSAGE EST LE SEUL IMPÔT DONT LES ENTREPRISES ONT LA LIBRE AFFECTATION

NOS DEUX SPÉCIALITÉS D'INGÉNIEURS

L'ENSIM propose 2 spécialités d'ingénieurs qui se déclinent chacune en 2 parcours :

- ➔ La spécialité **Acoustique et Instrumentation**, ouverte à l'apprentissage depuis 2014, accueille 75 apprentis
- ➔ La spécialité **Informatique** ouverte à l'apprentissage en septembre 2022 et qui accueille 18 apprentis

INFORMATIQUE



Architecture des Systèmes Temps Réel et Embarqués (ASTRE)

pour développer des logiciels embarqués et des objets communicants.



Interaction Personnes Systèmes (IPS)

pour inventer la société numérique du futur.



ACOUSTIQUE ET INSTRUMENTATION



Vibrations Acoustique (VA)

pour améliorer le confort vibratoire et acoustique.



Capteurs et Instrumentation pour l'Environnement (CIE)

pour élaborer des systèmes de mesure du futur.



ENSEMBLE, PRÉPARONS L'AVENIR POUR LA FORMATION DE NOS INGÉNIEURS

L'ENSIM délivre un diplôme accrédité par la Commission des Titres d'Ingénieur et propose l'ensemble de ses formations sous statut étudiant ou sous statut d'apprenti. A travers les deux spécialités Acoustique et Instrumentation (A&I) et Informatique de l'école, nos élèves ont la possibilité de choisir l'un des quatre parcours **Vibrations - Acoustique**, **Capteurs et Instrumentation pour l'Environnement**, **Architecture des Systèmes Temps Réel et Embarqués**, **Interaction Personnes Systèmes**.



Charles PEZERAT
Directeur de l'ENSIM

Ces parcours murement réfléchis avec les besoins des entreprises sont évidemment en constante évolution pour répondre à vos besoins. Nos collaborations sont importantes, elles concernent des interventions dans nos enseignements, des implications dans les projets étudiants, l'expertise de nos enseignants-chercheurs, le suivi de nos apprentis, les stages et les activités de Recherche.

La taxe d'apprentissage que vous pouvez verser à l'ENSIM est un levier essentiel pour garantir la qualité de notre enseignement et le développement de nos programmes pédagogiques. Grâce à votre contribution, nous pouvons continuer à offrir à nos étudiants un environnement d'apprentissage stimulant, équipé des dernières technologies. Il s'agit aussi d'un formidable moyen pour consolider nos collaborations.

Je vous invite donc à rejoindre notre réseau de partenaires engagés et à faire de l'ENSIM une école dont les moyens sont au rendez-vous pour répondre aux attentes des ingénieurs de demain. Le versement de la taxe d'apprentissage est un acte très important pour notre Ecole, tous les étudiants et les enseignants se joignent à moi pour vous remercier de votre soutien.

GRÂCE À VOUS

L'ENSIM investit chaque année au service de la pédagogie. Sur les 3 dernières années, la taxe d'apprentissage nous a permis de financer :

Des projets pédagogiques

Des licences logicielles

Des matériels pour nos plateformes technologiques et du matériel informatique

Des actions en faveur de métiers des ingénieurs au féminin

L'organisation du 2e forum des entreprises en 2023

L'amélioration des conditions de travail de nos étudiants

INVESTISSEZ

DANS LE CONFORT
DE DEMAIN

LE CHOIX DE L'ENSIM SE FAIT SUR SOLTEA

Orientez tout ou partie du solde de votre taxe d'apprentissage vers l'ENSIM grâce au moteur de recherche intégré de la nouvelle plateforme SOLTEA.

A partir du 27 mai 2024, connectez-vous à votre espace dédié sur SOLTEA, consultez la liste des établissements éligibles au solde de la taxe d'apprentissage et exprimez vos souhaits de répartition en toute sécurité.

[Lien vers le portail d'informations SOLTEA](#)



VOTRE CONTRIBUTION

PRÉLÈVEMENT UNIQUE DU SOLDE
DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE
PAR L'URSSAF

COLLECTE VIA LA DSN
LE 5 OU LE 15 MAI 2024

MODALITES

Choisissez l'établissement de votre choix
entre le 27/05 et le 04/10

- Tapez le Siret de l'établissement Le Mans Université : 197 209 166 00010
- Tapez le nom de la formation : ENSIM, Ecole d'Ingénieurs et son numéro : UAI 0721553X
- RNCP 37393 : Ingénieur en Acoustique et Instrumentation
- RNCP 37394 : Ingénieur en Informatique

[Téléchargez la promesse de versement à nous retourner complétée par mail](#)

VOUS AVEZ
DES QUESTIONS ?

Contactez-nous à :

Nathalie.le_gouic@univ-lemans.fr
Tél. : 02 43 83 26 50

Rendez-vous sur notre site :

<http://ensim.univ-lemans.fr/fr/entreprises/taxe-d-apprentissage.html>



ENSIM
École d'ingénieurs
Le Mans Université



Rue Aristote
72085 Le Mans
CEDEX 09 - France

Tél : (+33) 02 43 83 35 93
ensim@univ-lemans.fr

ensim.univ-lemans.fr

